

# P.L.U.

---

## Plan Local d'Urbanisme

### Modification n° 1

## *Commune de Ruy-Montceau*

### 4.1.annexe Servitudes de mixité sociale

---

Page SMS remplaçant l'extrait du PLU 2016

Vu pour être annexé  
à mon arrêté n° 2019\_1\_U  
de mise à l'enquête publique  
de la modification n° 1 du PLU  
en date du 6 mai 2019.

Le Maire,  
Guy RABUEL



Ruy Montceau

## Liste des secteurs de mixité sociale

N° de secteur	Rue ou lieudit ou nom de l'opération  Zonage PLU	Pourcentage minimum de logements locatifs sociaux sur le programme de logements et/ou nombre
1	Ruy La Ratelle Sud Uc	33 % avec un minimum de 8 LS
2	Ruy Plaine du Milieu Nord AUaOA3	62 % avec un minimum de 85 LS
3	Ruy Centre-bourg / tènement Thevenet Ua et Ub	avec un minimum de 13 LS
4	Ruy Secteur Lavitel UCOA1	30 % avec un minimum de 3 LS
5	Ruy La Ratelle Nord AUOA2	33 % avec un minimum de 10 LS
6	Ruy Plaine du Milieu bis AUOA3bis	62 % avec un minimum de 40 LS
7	Ruy Avenue des Cantinières AU	60 % 50 LS minimum
8	Ruy Terrain de foot (terrain Pérelly) Ubpe	50 LS minimum
9	Ruy Entrée Ouest des Cantinières Uc	50 % avec un minimum de 2 LS
10	Montceau Secteur le « Terrat » UCOA5	38 % avec un minimum de 3 LS
11	Montceau Secteur le « Combat » UCOA6	33 % avec un minimum de 2 LS
12	Ruy Secteur « Les Cantinières Est » UaOA7 - UbOA7	50 % avec un minimum de 22 LS

Total minimum : 288